

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE COTE D'AZUR

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2023

Le Président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2023 :

Madame HUTER-SAVIE Sarah, Conservateur général des bibliothèques, présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur GOUDINEAU Hubert, Attaché d'Administration de l'Etat, vice-président, Université Côte d'Azur, Nice, Nice.

Madame COTELLE Nathalie, ASI, experte, Centre national de la recherche scientifique, Aix-en-Provence.

Monsieur STEPHAN Christophe, IGE classe normale, expert, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'environnement, Paris.


Madame ZERMATI Johanna, IGE classe normale, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame BAUDON Jennifer, Attachée d'Administration de l'Etat, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur DESCOMBES Stéphane, Professeur des Universités, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur TOUIL Driss, Attaché d'Administration de l'Etat, suppléant, Rectorat, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Fait à _____ et par délégation
La responsable de la Direction de l'Administration du personnel

Myriam Cael